

RAPPORTEUR : Ludovic LOQUET, Président du SyMPaC

TITRE : Adhésion LEADER FRANCE

Créé en 1997 à l'initiative des territoires ruraux engagés dans le programme européen de développement rural LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale), Leader France représente aujourd'hui les 339 territoires LEADER de France hexagonale et d'outre-mer.

Leader France est le seul réseau dédié pour défendre les fondamentaux de Leader (développement local par les acteurs locaux, innovation, capitalisation, diffusion des bonnes pratiques, coopération interterritoriale et transnationale, ...). Le réseau défend aussi une gestion la plus efficiente possible du programme. Membre de nombreuses instances nationales et européennes, Leader France est un partenaire reconnu et intervient pour relayer les difficultés des territoires mais aussi pour valoriser leurs réussites.

Les 4 priorités de Leader France :

- consolider le réseau des GAL et les partenariats des acteurs régionaux et nationaux de la démarche Leader.
- représenter les GAL dans les instances nationales et européennes pour relayer leurs attentes et leurs difficultés.
- accompagner les GAL dans la mise en œuvre du programme et valoriser leurs réussites et les bonnes pratiques.
- défendre la place du développement rural dans les politiques européennes post 2020.

2021 sera une année charnière pour ce programme européen de développement rural. Il s'agira à la fois de terminer l'actuelle période de programmation, avec pour certains de nouvelles ressources du plan de relance européen, mais également de préparer la programmation 2023-2027.

L'adhésion à Leader France est une dépense éligible aux frais d'animation LEADER à hauteur de 70%.

Aussi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL :

- de valider l'adhésion du SyMPaC à LEADER France pour l'année civile 2021 ;
- d'engager la dépense de **600 € TTC**.

Acte certifié exécutoire compte tenu :

- son envoi en Sous-Préfecture le : 8 mars 2021
- son envoi à l'affichage au siège du SyMPaC et ceux des EPCIs le : 8 mars 2021

Le Président du SyMPaC,

Ludovic LOQUET

Signé électroniquement par : Ludovic
LOQUET
Date de signature : 08/03/2021
Qualité : Président du SYMPAC

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,

Ludovic LOQUET



COMITE SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2021

Le dix-sept février de l'an deux mille vingt et un, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le huit février deux mille vingt et un, s'est réuni à CALAIS au Musée des Beaux-Arts, sous la Présidence de Monsieur Ludovic LOQUET, Président du SyMPaC.

Etaient présents :

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Joëlle LANNOY, Maïté MULOT FRISCOURT, Isabelle MUYS, MM. Emmanuel AGIUS, Guy ALLEMAND, Guy BEGUE, Pierre CARON, Julien CORDENOS, Medhy EL HAIMEUR, Michel HAMY, Laurent LENOIR, Olivier MATRAT, Philippe MIGNONET, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Yves ENGRAND, Olivier LEVREAY, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gabriel BERLY, Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Michèle DUCLOY (pouvoir Mr AGIUS), Nicole HEUX (pouvoir Mr MIGNONET), MM. Pascal DUBUS (pouvoir Mr ALLEMAND), Pierre-Henri DUMONT (pouvoir Mr TACCOEN), Gérard GRENAT (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Charles COUSIN (pouvoir Mr PLANQUE), Olivier MAJEWICZ (pouvoir Mr BIAT) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Eric BUY (pouvoir Mme CHARPENTIER), Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE (pouvoir Mr VASSEUR) (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Secrétaire de séance : GUY ALLEMAND